L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, LE NOM ET L'OMBRE PORTÉE DE PATRICE LUMUMBA (1960-1965)

- Emery Kalema -

Toute archive porte la trace d'un trouble. Elle ne parle jamais directement de ce qui hante. Elle classe, elle ordonne, elle conserve. Elle transforme les conflits du monde en dossiers, en correspondances, en décisions administratives. Dans ce processus, certaines questions cessent d'apparaître comme des évènements. Elles deviennent des problèmes de gestion. Les archives de l'Université libre de Bruxelles (ULB), pour les premières années de la décolonisation africaine, donnent accès à l'un de ces déplacements. Entre 2021 et 2022, dans le cadre du projet « Héritages coloniaux en Belgique » (HERICOL), j'ai travaillé dans les fonds administratifs de l'université.[1] À première vue, il s'agissait d'un ensemble de documents ordinaires, de circulaires rectorales, de correspondances internes, d'avis administratifs et de décisions concernant des associations étudiantes. Rien qui semble, au premier regard, relever directement de l'histoire politique de la décolonisation. Pourtant, leur mise en série fait apparaître une tension persistante, cristallisée autour d'un nom : Patrice Lumumba. Dans ces archives, Lumumba n'est jamais célébré. L'institution ne lui consacre aucune commémoration. Elle ne prononce pas non plus une condamnation explicite. Le nom Lumumba surgit ailleurs, dans des dossiers relatifs à la reconnaissance d'un cercle étudiant, dans l'usage d'une dénomination jugée problématique et dans des discussions internes sur la neutralité académique.

I. Introduction

Premier ministre du Congo indépendant, assassiné en janvier 1961, Lumumba n'apparaît pas ici comme une figure historique à raconter. Son nom agit comme une épreuve pour l'institution universitaire. Il introduit dans l'espace académique métropolitain une question que cet espace peine à formuler, celle de l'irruption de la décolonisation au cœur même des institutions européennes du savoir.

Entre 1960 et 1965, l'ULB ne répond pas à cette épreuve par des gestes spectaculaires. Les archives révèlent plutôt une série d'interventions discrètes, faites de reformulations administratives, d'ajournements et de déplacements vers le terrain de la conformité réglementaire. Le conflit n'est pas supprimé. Il devient administrable.

Cet article prend place dans un ensemble de travaux qui ont montré que certaines tensions politiques prennent forme dans des dispositifs ordinaires. Dossiers, procédures, classements composent une économie quotidienne de l'administration à travers laquelle des situations conflictuelles sont prises en charge, reformulées, parfois atténuées, et rendues gouvernables. Ces opérations ne relèvent pas uniquement de mécanismes techniques. Elles engagent des formes de sélection, de mise en visibilité et de mise à distance[2], ainsi que des affects et des prudences propres à l'exercice bureaucratique.

Les propositions d'Ann Laura Stoler sur les *imperial debris* et les affects administratifs de l'empire ont ouvert une voie décisive pour penser ces dynamiques.[3] Les analyses d'Achille Mbembe sur les régimes de visibilité et les dispositifs de soustraction ont montré comment certaines réalités politiques deviennent à la fois présentes et retranchées dans l'ordre du visible.[4] Michel-Rolph Trouillot a, quant à lui, mis en évidence le rôle constitutif des silences dans la production de l'histoire.[5]

Ces perspectives offrent des appuis essentiels. L'enjeu consiste ici à déplacer ces interrogations vers un espace resté relativement discret, l'université, envisagée comme une scène particulière où s'élaborent des formes de souveraineté symbolique et où se négocient les conditions de visibilité du politique.

Cet article dialogue également avec une historiographie riche consacrée à Lumumba et aux multiples réinscriptions de sa figure. Les travaux de Jean Omasombo Tshonda ont retracé avec précision les conditions de formation de sa trajectoire politique dans la matrice coloniale.[6] Les recherches de Daniel Tödt ont replacé cette trajectoire dans la configuration sociale d'une bourgeoisie africaine façonnée par les distinctions de l'ordre colonial.[7] Les analyses de Pedro Monaville ont montré comment la mort de Lumumba structura durablement l'imaginaire politique étudiant dans l'espace afri-

1. Les recherches ayant conduit à cet article ont été menées grâce à une bourse postdoctorale dont j'ai bénéficié dans le cadre du projet ARC-Advanced « Héritages coloniaux en Belgique » (HERICOL), dirigé par Amandine Lauro, Abdellali Hajjat et Sasha Newell à l'Université libre de Bruxelles durant l'année académique 2021-2022. Je tiens également à remercier les relecteurs anaonymes de la *Révue belge d'histoire contemporaine* pour leurs commentaires précieux sur les premières versions de cet article. Parmi les fonds consultés figure le fonds ORU (Office de Renseignement Universitiare).
2. Voir ACHILLE MBEMBE, « The Power of the Archive and its Limits », in CAROLYN HAMILTON, VERNER HARRIS, JANE TAYLOR, MICHELE PICKOVER, GRAEME REID & RAZIA SALEH, *Refiguring the Archive,* Dordrecht, 2002, 19-20.
3. Voir ANN LAURA STOLER, *Imperial Debris : On Ruins and Ruination,* Durham, 2013 ; ID., *Along the Archival Grain : Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense,* Princeton, 2009.
4. Voir ACHILLE MBEMBE, *On the Postcolony,* Berkeley, 2001, particulièrement le chapitre quatre, « The Thing and its Doubles », 142-172 ; ID., *Critique of Black Reason,* translated by Laurent Dubois, Durham, 2017, 129-150 ; ID., « Life, Sovereignty, and Terror in the Fiction of Amos Tutuola », *Research in African Literatures,* 34/4, 2003, 1-26 ; ID., « La colonie : son petit secret et sa part maudite », *Politique africaine,* 2/102, 2006, 101-127.
5. Lire MICHEL-ROLPH TROUILLOT, *Silencing the Past : Power and the Production of History,* Boston, 1995.
6. Voir JEAN OMASOMBO TSHONDA, « Lumumba, Patrice Emery », in EMMANUEL AKYEAMPONG & HENRY LOUIS GATES (dir.), *Dictionary of African Biography,* vol. 3, Oxford, 2011, 525-528.
7. Lire DANIEL TÖDT, *The Lumumba Generation : African Bourgeoisie and Colonial Distinction in the Belgian Congo,* translated by Alex Skinner, Berlin, 2021.

cain et au-delà.[8] D'autres travaux, notamment ceux de Matthias De Groof et de Donatien Dibwe dia Mwembu, ont exploré les usages, appropriations et réincarnations successives de cette figure dans différents contextes mémoriels et politiques.[9] Dans une perspective distincte, Emery Kalema a proposé de lire Lumumba comme un opérateur critique des régimes politiques congolais, en mettant en évidence, à travers la notion de « politique de la vie », la tension entre des formes de pouvoir orientées vers la préservation de la vie et d'autres marquées par sa mise en péril.[10] Plus récemment, la notion de « Global Lumumba » a permis de penser la circulation de ce nom comme un nœud de connexions au sein d'une histoire transnationale des décolonisations.[11]

Dans le même temps, une historiographie renouvelée de la décolonisation belge a mis en lumière les effets métropolitains de la fin de l'empire. Les analyses d'Emmanuel Gerard, de Guy Vanthemsche ou de Matthew Stanard ont contribué à restituer les transformations politiques et institutionnelles qui accompagnèrent cette période.[12] Les travaux consacrés à la mémoire coloniale belge, de Rosario Giordano à Idesbald Goddeeris, ont montré la coexistence de deux dynamiques souvent concurrents dans l'espace public belge : occultation d'un côté, reconnaissance progressive de l'autre.[13]

C'est dans cet entrelacs historiographique que s'inscrit cette étude. Mais elle n'y prend pas place comme un simple prolongement. Elle procède d'un déplacement. L'attention se porte sur les micro-dispositifs institutionnels à travers lesquels un nom, celui de Lumumba, se trouva administré, ajourné et neutralisé dans l'espace académique métropolitain.

La question ne concerne donc plus seulement l'assassinat de Lumumba, les processus de mythification qui suivirent sa mort, ou la diffusion globale de sa figure politique. Elle se situe désormais au niveau des modalités concrètes par lesquelles ce nom fut pris en charge dans des lieux qui revendiquent l'autorité de l'universel critique. Une interrogation plus large apparaît alors. Que devient l'universel lorsque les sujets issus de l'histoire de la (dé)colonisation entrent dans les institutions européennes du savoir et y prennent place autrement que comme objets d'étude ?

8. Voir PEDRO MONAVILLE, « The Political Life of the Dead Lumumba : Cold War Histories and the Congolese Student Left », *Africa : Journal of the International African Institute,* 89/S1, 2019, 15-39 ; ID., « How Patrice Lumumba's Assassination Drove Student Activism, Shaping the Congo's Future », The Conversation, 19 juin 2022, <http://theconversation.com/how-patrice-lumumbas-assassination-drove-student-activism-shaping-the-congos-future-185170>, consulté le 2 avril 2026.
9. Voir DONATIEN DIBWE DIA MWEMBU & JEAN OMASOMBO TSHONDA, « "Derrière les lunettes de Lumumba". Usages et pillages de l'image du héros congolais depuis l'indépendance en RDC », in ELIKIA M'BOKOLO & JACOB SABAKINU KIVULU (dir.), *L'indépendance du Congo et ses lendemains,* Tervuren, 2020, 293-317 ; MATTHIAS DE GROOF, « Lumumba réincarné : le mythe et la praxis en Belgique », in ROSARIO GIORDANO, EDOARDO QUARETTA & DONATIEN DIBWE DIA MWEMBU (dir.), *Dynamiques sociales et représentations congolaises (RD Congo). "L'expérience fait la différence". Volume hommage à Bogumil Jewsiewicki,* Paris, 2019, 181-192.
10. Voir EMERY KALEMA, « Congolese Regimes and Lumumba's Politics of Life », in FLORENCE BERNAULT, BENOIT HENRIET & EMERY KALEMA (dir.), *Textures of Power : Central Africa in the Long Twentieth Century,* Leuven, 2025, 285-305.
11. Voir ELISABETH DIKIZEKO & KARINE RAMONDY, « Global Lumumba. Une figure internationale et africaine pour penser l'histoire globale », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique,* 5, 2023, 1-16.
12. Voir EMMANUEL GERARD, « La crise du Congo (1960-1963) : la démonstration d'une décolonisation ratée ? », in IDESBALD GODDEERIS, AMANDINE LAURO & GUY VANTHEMSCHE (dir.), *Le Congo colonial. Une histoire en questions,* Waterloo, 2020, 95-109 ; JEAN OMASOMBO TSHONDA & GUY VANTHEMSCHE, « 1960 : la fin de la colonisation du Congo ? », in IDESBALD GODDEERIS, AMANDINE LAURO & GUY VANTHEMSCHE (dir.), *Le Congo colonial,* 81-93 ; MATTHEW G. STANARD, « Après nous, le déluge : Belgium, Decolonization, and the Congo », in MARTIN THOMAS & ANDREW S. THOMPSON (dir.), *The Oxford Handbook of the Ends of Empire,* Oxford, 2019, 144-161 ; GUY VANTHEMSCHE, « Belgian Colonization in Africa and Decolonization », in TONY CHAFER & MARGARET A. MAJUMDAR (dir.), *Routledge Handbook of Francophone Africa,* Abingdon/New York, 2024, 149-166.
13. Voir ROSARIO GIORDANO (dir.), *Autour de la mémoire. La Belgique, le Congo et le passé colonial,* Paris, 2009 ; ID., « La violence coloniale dans la mémoire belgo-congolaise : à propos du "discours" de Lumumba », in PAMPHILE MABIALA MANTUBA-NGOMA & MATHIEU AZIZA ZANA ETAMBALA (dir.), *La Société congolaise face à la modernité (1700-2010). Mélanges eurafricains offerts à Jean-Luc Vellut,* Paris/Tervuren, 2016, 269-282 ; IDESBALD GODDEERIS, « La mémoire belge du Congo en 2010 », in PAMPHILE MABIALA MANTUBA-NGOMA & MATHIEU AZIZA ZANA ETAMBALA (dir.), *La Société congolaise face à la modernité,* 283-307.

Au moment charnière des indépendances africaines, l'université constitue un lieu où se produisent et se codifient les savoirs. Elle agit également comme un espace de filtrage. Gestes, paroles et initiatives y font l'objet de régulations, de mises à distance et de requalifications. Les archives de l'ULB pour la première moitié des années 1960 en offrent plusieurs indices. On y rencontre le refus d'avaliser un cercle étudiant, l'injonction d'abandonner une dénomination, la neutralisation feutrée de présences africaines jugées trop « politisées ». Ces interventions prennent rarement la forme d'un interdit frontal. Leur efficacité tient à des opérations discrètes, souvent diffuses, mais profondément structurantes. Elles dessinent les contours d'une gouvernementalité[14] post-impériale fondée sur la sélection, l'ajournement et la disqualification.

Dans cette perspective, le cas belge acquiert une importance particulière. Les mobilisations étudiantes africaines des années 1960 ont suscité des analyses importantes dans le contexte français, notamment autour de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF).[15] L'espace belge, en revanche, demeure plus rarement étudiée sous l'angle des dispositifs institutionnels qui encadrent ces mobilisations. La présence d'étudiants africains et congolais en Belgique remonte pourtant à la période coloniale. Plusieurs recherches ont mis en lumière les trajectoires d'étudiants congolais à Bruxelles dans les années 1950 ainsi que leur rôle dans les circulations politiques de la décolonisation. Les travaux de Romain Landmeters et d'Emery Kalema ont notamment contribué à restituer la densité de ces présences étudiantes africaines dans l'espace universitaire belge.[16]

Dans ce contexte, le choix de l'ULB ne relève pas d'un simple ancrage empirique. Il tient à la position singulière qu'occupe cette institution dans le paysage académique belge et européen. Historiquement associée au principe du libre examen, elle se présente comme un espace voué à l'exercice sans contrainte de la critique.[17] Cette prétention en fait un observatoire privilégié des limites concrètes de cet universel. Face aux conflits politiques issus de la décolonisation, la régulation des prises de parole dans l'espace universitaire ne se laisse pas réduire à l'opposition entre autorisation et interdiction, mais appelle une analyse plus fine des formes de médiation institutionnelle.

À cela s'ajoute une autre dimension. Inscrite dans un contexte national marqué par une mise en discussion tardive et souvent conflictuelle du passé colonial,[18] l'ULB occupe une position intermédiaire, à la fois impliquée dans la production de savoirs liés à l'empire[19] et engagée dans une tradition critique qui tend à en atténuer les effets. Cette tension contribue à faire de l'institution un lieu où les conflits hérités de la décolonisation ne sont ni pleinement assumés ni totalement effacés, mais administrés.

14. Sur la notion de « gouvernementalité », lire MICHEL FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978),* Paris, 2004, 111-112.

15. AMADY ALY DIENG, *Les grands combats de la feanf. De Bandung aux indépendances 1966-1960,* Paris, 2009 ; FRANÇOISE BLUM, « L'indépendance sera révolutionnaire ou ne sera pas. Étudiants africains en France contre l'ordre colonial », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique,* 126, 2015, 119-138 ; FABIENNE GUIMONT, *Les étudiants africains en France (1950-1965),* Paris, 1998.

16. ROMAIN LANDMETERS, « Les étudiants congolais à Bruxelles dans les années 1950. Acteurs de la décolonisation et avant-gardes des diasporas », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire,* 37, 2021, 23-39 ; EMERY KALEMA, « Les étudiants "africains" à l'Université libre de Bruxelles dans les années 1950 », *Revue belge de philologie et d'histoire,* 102/4, 2024, 851-908 (à paraître en 2026).

17. Lire à ce sujet MAURICE SAND, *L'Université de Bruxelles en 1834 et en 1902,* Bruxelles, 1902 ; LUCIA DE BROUCKERE, *Le principe du libre examen et son prolongement. La laïcité,* Bruxelles, 1979 ; Anonyme, *Modernité du libre examen. Textes de Chaïm Perelman et Jean Stengers,* Bruxelles, 2009 ; PIERRE F. DALED, *Le libre examen : la vie d'un principe. Université Libre de Bruxelles, 1834-1964,* Bruxelles, 2009 ; DOROTHY E. FINNEGAN, « Liberty of Thought : An Historical Study of Crises in the Free University of Brussels », *History of Intellectual Culture,* 9/1, 2010-2011, 1-19 ; JEAN-PHILIPPE SCHREIBER, *Le libre examen. Une manière de penser le monde,* Bruxelles, 2026.

18. Lire à ce sujet JULIEN BOBINEAU, « The Historical Taboo : Colonial Discourses and Postcolonial Identities in Belgium », *Werkwinkel,* 12/1, 2017, 107-123.

19. Lire à ce sujet MARC PONCELET, *L'invention des sciences coloniales belges,* Paris, 2008, 168-169, 269, 287-289.

L'argument central de cet article se déploie à partir de ce constat. L'université ne se limite pas seulement à la transmission du savoir. Elle exerce également un pouvoir de sélection et de mise en ordre qui organise les conditions de visibilité du politique. Ce pouvoir prend rarement la forme d'interdictions spectaculaires. Il opère par des interventions discrètes qui redéfinissent les formes de recevabilité des prises de parole. Trois figures conceptuelles permettent d'en éclairer le fonctionnement : la neutralisation symbolique, le gouvernement différentiel de la parole et la figure-limite.

Ces notions s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de travaux consacrés aux formes diffuses d'exercice du pouvoir dans les institutions modernes. Elles dialoguent avec les analyses foucaldiennes des dispositifs de gouvernement et des régimes de discours, qui montrent comment les institutions organisent les conditions de visibilité, d'énonciation et de légitimité des prises de parole.[20] Elles rejoignent également les analyses sociologiques du pouvoir symbolique, qui ont mis en évidence la manière dont les institutions définissent les conditions sociales de reconnaissance de certaines paroles et la disqualification d'autres.[21]

La neutralisation symbolique renvoie aux opérations par lesquelles un conflit politique est déplacé, atténué ou reformulé afin de le rendre compatible avec l'ordre institutionnel. Le gouvernement différentiel de la parole désigne les mécanismes par lesquels certaines prises de parole accèdent à la recevabilité institutionnelle tandis que d'autres sont marginalisées ou disqualifiées, en fonction de règles implicites qui structurent l'espace de l'énonciation. La figure-limite permet de saisir la manière dont certains noms, en l'occurrence celui de Lumumba, occupent une position critique aux frontières de l'espace institutionnel, révélant les tensions internes qui le traversent.

L'usage du concept de « mémoire » peut surprendre dans un contexte aussi proche de l'évènement que constitue l'assassinat de Lumumba en janvier 1961. L'attention ne porte pourtant pas sur une mémoire stabilisée ou commémorative. L'analyse se concentre sur le moment inaugural par lequel un assassinat, à peine rendu public, cesse d'appartenir au registre immédiat de l'actualité et devient un objet de qualification, de régulation et de dispute.

La mémoire apparaît donc ici comme un processus. Elle prend forme au moment même où l'évènement commence à être interprété, classé et administré comme passé politiquement significatif. Les mois de février et mars 1961, comme nous le verrons, marquent précisément ce basculement. L'assassinat devient interprétation. Le nom Lumumba cesse de renvoyer uniquement à une personne et acquiert la valeur d'un signe chargé d'enjeux politiques. L'institution universitaire intervient alors pour en organiser les conditions de circulation. Ce qui se met en place ne relève donc pas d'une mémoire tardive. Il s'agit d'une mémoire en formation, au moment précis où l'événement se transforme en problème public.[22]

II. L'ULB comme dispositif de neutralisation symbolique

Aux premières secousses de l'indépendance congolaise,[23] alors que se fissuraient les digues d'un ordre impérial à bout de souffle, l'ULB se trouva prise dans une tension profonde. D'un côté se maintenait l'affirmation de ses principes fon-

20. Lire MICHEL FOUCAULT, *L'Ordre du discours,* Paris, 1971, 7-23 ; ID., *Surveiller et punir. La naissance de la prison,* Paris, 1975, 197-229 ; ID., « Governmentality », in GRAHAM BURCHELL, COLIN GORDON & PETER MILLER (ed.), *The Foucault Effect : Studies in Governmentality with Two Lectures by and Interview with Michel Foucault,* Chicago, 1991, 87-104.
21. Voir PIERRE BOURDIEU, *Language and Symbolic Power,* translated by Gino Raymond & Matthew Adamson, Cambridge, 1991, 163-170.
22. Sur la mémoire comme processus de construction plutôt que comme heritage stabilisé, voir JEFFREY K. OLICK, « Collective Memory : The Two Cultures », *Sociological Theory,* 17/3, 1999, 332-348.
23. Sur ces secousses, lire EMMANUEL GERARD, « La crise du Congo (1960-1963) », 95-109.

dateurs, notamment le libre examen, la rationalité critique et l'universalité proclamée du savoir. De l'autre persistait l'inscription de l'institution dans une Belgique post-impériale encore travaillée par les héritages de son empire.[24]

Cette tension ne relevait pas d'une simple contradiction morale. Elle révélait un problème plus profond, celui des conditions dans lesquelles une institution de savoir, façonnée dans le cadre d'un ordre impérial, pouvait accueillir les subjectivités politiques nées de sa contestation.

L'année 1960 excéda largement le simple transfert d'une souveraineté institutionnelle. Elle prit la forme d'un événement-monde. Le 30 juin 1960, à Léopoldville, lors de la cérémonie d'indépendance du Congo, le roi Baudouin prononça un discours célébrant l' « œuvre civilisatrice » attribuée à Léopold II et chercha à inscrire l'indépendance dans la continuité d'une paternité coloniale présentée comme bienveillante.[25] Ce geste ne constituait pas seulement un acte politique. Il relevait d'un régime de savoir qui, depuis des décennies, avait organisé la représentation de l'Afrique dans l'imaginaire impérial européen.[26]

La parole de Lumumba surgit comme fracture. Dans une allocution improvisée, il rappela les humiliations, les violences et les injustices de l'ordre colonial.[27] Sa voix brisa le rituel du déni. Elle fissura la scène cérémonielle et ouvrit l'indépendance sur l'horizon d'un conflit demeuré inachevé, celui du droit d'avoir une histoire, de parler depuis la blessure et de nommer le monde à partir de soi.[28]

Dans le sillage de cette dissonance, l'ordre symbolique vacilla. Les institutions du savoir ne restèrent pas à l'écart de cette secousse. L'université, espace supposé consacré à la critique, devint également l'un des lieux où se redéfinissaient les conditions de recevabilité des paroles issues de la décolonisation. Car l'université n'était pas seulement un lieu d'enseignement. Elle appartenait à ce que l'on pourrait appeler la « bibliothèque impériale », cet ensemble de pratiques savantes, administratives et pédagogiques à travers lesquelles l'Europe avait longtemps produit, classé et gouverné ses savoirs sur l'Afrique.[29]

Durant la période coloniale, l'accès des étudiants africains à l'enseignement supérieur en Belgique reposait sur un dispositif de sélection étroitement contrôlé par l'administration impériale.[30] Les trajectoires étaient filtrées bien avant l'arrivée en métropole. Les autorités coloniales intervenaient dans le choix des candidats, dans l'attribution des bourses et dans l'évaluation de leur « moralité » politique.[31] Ainsi l'université apparaissait-elle comme l'aboutissement d'un processus de tri opéré à distance. Ce tri ne visait pas uniquement des étudiants. Il portait sur des figures possibles de l'Afrique, sur celles qui, formées dans les institutions européennes, étaient appelées à prolonger l'ordre colonial plutôt qu'à le contester.

Ce filtrage préalable ne constituait toutefois qu'un élément d'un agencement plus vaste. Une fois en Belgique, les étudiants africains demeuraient pris dans un réseau de surveillance reliant l'université, l'administration coloniale et les services de sécurité. Les associations étudiantes, les prises

24. Lire GUY VANTHEMSCHE, *Belgium and the Congo, 1885-1980,* Cambridge, 2012, 52, 57-58, notamment sur la grandeur que la Belgique s'était fabriquée à l'époque.
25. JEAN OMASOMBO & GUY VANTHEMSCHE, « 1960 : la fin de la colonisation du Congo ? », 92.
26. Sur ces imaginaires, lire V.Y. MUDIMBE, *The Invention of Africa : Gnosis, Philosophy and the Order of Knowledge,* Bloomington, 1988.
27. ROSARIO GIORDANO, « La violence coloniale dans la mémoire belgo-congolaise », 269.
28. Le discours de Patrice Lumumba, prononcé le 30 juin 1960, est accessible depuis ce lien : <https://bokundoli.org/doc/discours-du-30-juin-1960-de-patrice-lumumba/ >, consulté le 28 août 2025.
29. Valentin Yves Mudimbe qualifie ceci de « bibliothèque coloniale ». Voir V.Y. MUDIMBE, *The Invention of Africa,* 187-200.
30. EMERY KALEMA, « Les étudiants "africains" », 854-878.
31. *Ibid.*

de parole publiques et les déplacements faisaient l'objet d'une attention constante.[32] L'espace universitaire n'apparaissait donc pas seulement comme un lieu de formation intellectuelle. Il participait également, à sa manière, à la régulation politique d'une élite africaine en formation.

L'indépendance du Congo introduisit une rupture apparente dans ce système. L'appareil administratif qui encadrait jusque-là les départs vers la métropole se trouva profondément désorganisé. Les catégories coloniales à travers lesquelles les étudiants africains avaient été administrés perdaient leur fondement juridique. Mais l'effondrement de cet ordre ne signifia pas la disparition immédiate des logiques qui le sous-tendaient. Ce qui se transforma releva moins de l'existence des mécanismes de régulation que de leur point d'application. Sous le régime colonial, le pouvoir cherchait principalement à gouverner les mobilités, à décider qui pouvait quitter la colonie, étudier en métropole et accéder aux savoirs européens.[33] Dans le contexte troublé des indépendances africaines, la question se déplaça progressivement vers un autre terrain, celui du gouvernement des voix.

Les effectifs africains augmentèrent rapidement entre 1960 et 1961. On passa ainsi de neuf étudiants congolais en 1959 à quarante en 1961.[34] Cette ouverture demeurait toutefois encadrée. L'enjeu ne portait plus seulement sur l'accès des étudiants africains à l'université, mais sur la manière dont leurs engagements, leurs prises de parole et leurs formes d'organisation pouvaient être appréciés et régulés au sein de l'institution. L'université devenait ainsi l'un des lieux où se négociait, souvent de manière discrète mais décisive, la traduction académique de l'événement décolonial.

Un document émanant du secrétaire général de l'université permet d'éclairer ce déplacement. Soucieux de montrer que l'admission des étudiants congolais ne constituait plus une difficulté, Robert Leclercq regrettait que le gouvernement congolais ait maintenu la règle coloniale selon laquelle « l'ULB » ne recevrait « plus guère d'étudiants boursiers congolais pour des disciplines » déjà « organisées à l'Université Lovanium ».[35] Cette remarque suggère que l'enjeu ne se situait plus seulement dans l'accès formel à l'université. Il concernait de plus en plus la manière dont l'institution allait composer avec des présences étudiantes désormais plus nombreuses, dont certaines étaient étroitement prises dans les conflits politiques ouverts par la décolonisation.

Dans ce contexte, l'université se trouvait placée dans une position délicate. Elle devait simultanément affirmer son autonomie académique et composer avec les tensions diplomatiques et politiques qui traversaient les relations entre la Belgique et son ancienne colonie. Comme le rappelait Leclercq dans une lettre du 18 juillet 1962, l'institution se trouvait exposée à l'hostilité des certains « milieux mêmes de l'Ambassade de Belgique » à Léopoldville, ainsi qu'aux pressions exercées par le département des Affaires africaines à Bruxelles, « loin de vouloir du bien à » l'université.[36] Les décisions prises par les autorités académiques s'inscrivaient ainsi dans un environnement politique plus large, marqué par les incertitudes et les recompositions du moment post-impérial.

32. *Ibid.,* 878-901.
33. *Ibid.,* 851, 854-855, 899.
34. « Lettre de W. De Keyser à Monsieur le ministre Raymond Scheyven, Ministère du Congo Belge et Ruanda-Urundi, Bruxelles, le 25 mai 1960 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02BC, farde nº 5177) ; « Relevé des étudiants congolais, ruandais et burundais, inscrits aux cours des années académiques : 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959, [Bruxelles], [s.d.] » (Archives ULB, *Fonds oru ;* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-1960, 1960-1961 ET Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais ; dossier : ORU-Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais) : « [Liste des] étudiants congolais, année académique 1960-191) » (Archives ULB, *Fonds oru : Étudiants Congolais, Ruandais et Burundais*).
35. « Lettre de R. Leclercq à Monsieur le Recteur W. De Keyser », Bruxelles, le 18 juillet, 1962 (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177).
36. *Ibid.*

Cette tension entre autonomie universitaire et inscription dans un ordre politique plus vaste n'était d'ailleurs pas totalement nouvelle. Elle apparaissait déjà dans les propos tenus par l'historien Jean Stengers lors de l'accueil de nouveaux étudiants en 1958. Celui-ci rappelait qu' « aucune société ne saurait admettre que ceux qui enseignent la jeunesse, si élevé que soit le niveau de leur enseignement, s'attaquent dans cet enseignement aux fondements de l'État ou de l'ordre social », ajoutant que « l'Université de Bruxelles, à cet égard, partage le sort de toutes les universités : elle fait partie d'un État, elle s'insère dans un ordre social ».[37] Derrière l'affirmation de la liberté académique apparaissait ainsi la conscience des limites imposées par le cadre politique dans lequel l'institution évoluait.

Ces contraintes, ces ajustements et ces équilibres précaires constituent le cadre dans lequel doivent être replacés certains dossiers individuels examinés par les autorités universitaires au début des années 1960. Ils montrent que l'université fut moins confrontée à des principes abstraits qu'à des situations concrètes, dans lesquelles se jouaient les limites de ce qu'elle pouvait reconnaître, entendre ou laisser se déployer en son sein.

C'est dans cet interstice que surgit la figure d'André Mandi. Son parcours concentre, de manière particulièrement révélatrice, les tensions propres à ce moment. Ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement Lumumba,[38] Mandi n'était pas un étudiant ordinaire cherchant simplement à reprendre le fil d'une trajectoire académique interrompue. Son nom se trouvait désormais associé à un épisode politique dont l'issue demeurait incertaine et dont les répercussions continuaient de traverser les relations entre la Belgique et le Congo.

Avant ces événements, Mandi avait été formé à l'ULB entre 1957 et 1960.[39] Comme d'autres étudiants congolais de sa génération, il appartenait à cette minorité appelée à constituer les cadres administratifs et politiques d'un Congo en voie d'émancipation. Mais la séquence ouverte par l'indépendance transforma profondément la signification de ces trajectoires. En rejoignant le gouvernement de Lumumba, Mandi quittait la position relativement stabilisée de l'étudiant colonial promis à une carrière administrative pour entrer dans un espace politique traversé par les affrontements de la décolonisation.

La chute du gouvernement lumumbiste à l'automne 1960, puis l'assassinat de Lumumba et de ses compagnons en janvier 1961, bouleversèrent durablement cet horizon.[40] Les membres et les proches du gouvernement renversé se retrouvèrent dispersés, souvent menacés, parfois contraints à l'exil.[41] C'est dans ce contexte que Mandi entreprit des démarches pour pouvoir revenir en Belgique.

Sa demande ne se présentait pourtant pas comme un acte politique explicite. Elle prenait la forme administrative d'une requête académique visant à reprendre son stage à l'Institut de sociologie Solvay. Mais pour les autorités universitaires, la situation ne pouvait être appréhendée uniquement sous cet angle. Le nom Mandi renvoyait alors à une conjoncture politique chargée de tensions, dans laquelle l'université se trouvait elle-même impliquée, directement ou implicitement.[42]

37. JEAN STENGERS, « Le libre examen à l'Université libre de Bruxelles, autrefois et aujourd'hui », *Revue belge de philosophie et d'histoire,* 82/ 1-2, 2004, 579-580.
38. ISIDORE NDAYWEL E NZIEM, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo,* Bruxelles, 1998, 556-557 ; PIERRE ARTIGUE, *Qui sont les leaders congolais ?,* Bruxelles, 1961, 198-199.
39. EMERY KALEMA, « Les étudiants "africains" », 873, 905 ; ISIDORE NDAYWEL E NZIEM, *Histoire générale du Congo.* 507.
40. ISIDORE NDAYWEL E NZIEM, *Histoire générale du Congo,* 568-597.
41. *Ibid.,* 594.
42. Lire à ce sujet JEAN OMASOMBO & GUY VANTHEMSCHE, « 1960 : la fin de la colonisation », 89 et SUSAN WILLIAMS, *White Malice : The CIA and the Covert Recolonization of Africa,* New York, 2021 (e-book, version epub), 69.

La demande fut transmise au Conseil de l'université par Arthur Doucy, directeur de l'Institut de sociologie Solvay. Les discussions qui suivirent montrent que les autorités académiques hésitaient sur la manière d'y répondre. Trois options furent évoquées : lui conférer un titre académique officiel, le rediriger vers un centre national de recherche, ou lui accorder une bourse dépourvue de toute reconnaissance institutionnelle.[43] Ces différentes possibilités traduisent moins un simple problème administratif qu'une difficulté plus profonde, celle d'intégrer, dans l'espace académique, une trajectoire étroitement liée aux conflits politiques de la décolonisation.

La solution finalement retenue apparaît dans une note du recteur. Celui-ci conclut qu'« il conviendrait de ne pas lui conférer un titre » universitaire.[44] En apparence modeste, cette décision produisait un effet déterminant. Elle ne signifiait ni un refus explicite ni une exclusion formelle. Elle consistait plutôt à maintenir la présence possible de Mandi dans un espace institutionnel ambigu, où aucune reconnaissance académique pleine ne lui serait accordée. Cette position intermédiaire permettait à l'université d'éviter une confrontation ouverte tout en limitant la visibilité institutionnelle du dossier. Elle traduisait la difficulté de l'institution à intégrer pleinement une trajectoire désormais associée à la mémoire politique du lumumbisme.[45]

La correspondance ultérieure montre que les autorités universitaires cherchèrent à justifier cette prudence en évoquant la participation de Mandi à certaines initiatives diplomatiques du camp lumumbiste. Un article du journal *Le Soir* fut ainsi mobilisé pour rappeler qu'il avait conduit une délégation pro-lumumbiste à la conférence de Casablanca organisée par le roi Mohammed V du Maroc.[46]

La référence à Casablanca était loin d'etre fortuite. Cette rencontre s'inscrivait dans la constellation des solidarités afro-asiatiques et des initiatives politiques qui cherchaient alors à redéfinir les équilibres internationaux à partir du monde récemment décolonisé. En évoquant cet épisode, les autorités universitaires ancrèrent leur décision dans une lecture prudente de la conjoncture politique du moment.

Le « cas Mandi » révèle ainsi les difficultés auxquelles l'université se trouva confrontée lorsqu'elle dut composer avec des trajectoires étudiantes directement liées aux bouleversements politiques de la décolonisation. La question n'était pas seulement

43. « Procès-verbal, III. Lettre de M. Doucy, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, au sujet de la visite de M. Mandi, ex-secrétaire d'état dans le gouvernement Lumumba, Bureau du 13 décembre 1960 » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 et Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais ; dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61) ; « Extrait pour M[onsieur] le Recteur [préparé par R. Leclerc]. Bureau du 13 décembre 1960. Divers.-III. Lettre de M[onsieur] Doucy, Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, au sujet de la visite de M[onsieur] Mandi, ex-secrétaire d'état dans le gouvernement Lumumba, Bruxelles, le 7 janvier 1961 » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 ET Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais. Dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61).

44. « Procès-verbal, III. Lettre de M. Doucy, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, au sujet de la visite de M. Mandi, ex-secrétaire d'état dans le gouvernement Lumumba, Bureau du 13 décembre 1960 » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 et Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais ; dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61) ; « Extrait pour M[onsieur] le Recteur [préparé par R. Leclercq]. Bureau du 13 décembre 1960. Divers.-III. Lettre de M[onsieur] Doucy, Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, au sujet de la visite de M[onsieur] Mandi, ex-secrétaire d'état dans le gouvernement Lumumba, Bruxelles, le 7 janvier 1961 » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 ET Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais. Dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61).

45. « Extrait pour M[onsieur] le Recteur [préparé par R. Leclercq]. Bureau du 13 décembre 1960. Divers.-III. Lettre de M[onsieur] Doucy, Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, au sujet de la visite de M[onsieur] Mandi, ex-secrétaire d'état dans le gouvernement Lumumba, Bruxelles, le 7 janvier 1961 » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 ET Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais. Dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61).

46. « La conférence africaine de Casablanca », *Le Soir* du 6 janvier 1961 (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 et Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais ; dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61).

celle de l'admission ou de l'exclusion. Elle concernait plus largement les conditions dans lesquelles certaines présences pouvaient être reconnues et rendues visibles au sein de l'espace académique.

L'épisode Mandi ne constitue pas un cas isolé. D'autres trajectoires étudiantes congolaises furent examinées par les autorités universitaires au début des années 1960. Leur mise en regard permet de mieux saisir les critères implicites qui orientaient les décisions prises par l'institution.

Le parcours de Jonas Mukamba en fournit un exemple éclairant. Comme Mandi, Mukamba appartenait à cette génération d'étudiants congolais formés en Belgique dans les dernières années du régime colonial. Inscrit en Sciences politiques et sociales à l'Université Catholique de Louvain depuis 1957, il entreprit également, vers 1959, des études de droit à l'ULB dans le cadre d'une double inscription relativement courante à l'époque.[47]

Les bouleversements politiques ouverts par l'indépendance du Congo modifièrent cependant la signification de ces trajectoires étudiantes. Mukamba ne demeura pas en retrait des transformations en cours. Il occupa plusieurs fonctions politiques importantes dans les gouvernements qui se succédèrent au cours de la crise congolaise. Il fut d'abord directeur de cabinet d'Albert Kalonji, ancien compagnon politique de Lumumba devenu président de l'État sécessionniste du Sud-Kasaï. Par la suite, il participa au gouvernement des commissaires généraux installé par Joseph-Désiré Mobutu à l'automne 1960,[48] où il occupa le portefeuille du Travail et de la Prévoyance sociale dans un exécutif dirigé par Justin-Marie Bomboko, président du Collège des commissaires généraux. Ces engagements plaçaient Mukamba au cœur des recompositions politiques qui suivirent la chute du gouvernement Lumumba. Ils le rattachaient à un espace de pouvoir étroitement lié aux alliances qui se nouaient alors entre certaines élites congolaises et les autorités belges.

Malgré cette implication politique, son retour à l'université ne semble pas avoir suscité de débats comparables à ceux provoqués par la demande de Mandi. En 1961, Mukamba put reprendre ses études de droit à l'ULB sans que son dossier fasse l'objet des mêmes hésitations ou des mêmes discussions prolongées au sein des instances universitaires.[49] Cette différence de traitement est d'autant plus notable que certaines sources évoquent la présence de son nom dans les premières hypothèses envisagées autour du transfert de Lumumba vers le Sud-Kasaï. Dans l'un des scenarios évoqués à l'époque, Lumumba aurait été envoyé à Bakwanga, capitale du territoire sécessionniste, où il devait être placé sous la responsabilité des autorités locales.[50]

Ce projet ne fut finalement pas mis en œuvre, et Mukamba a par la suite contesté toute implication

47. Voir « Lettre d'H. Janne à Monsieur Pierre Feldheim, [Bruxelles], le 15 avril 1959 » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 ET Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais ; dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61) et « Note concernant M. Mukamba, 13, rue Van Ellewijk à Bruxelles, [s.d.], [s.l.] » (Archives ULB, *Fonds oru,* boite ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61 ET Étudiants Congolais, Ruandais, Burundais ; dossier : ORU : Étudiants Congolais. Généralité, 1959-60, 1960-61). Cette dernière indique que Mukamba avait rencontré « quelques difficultés avec certains de ses professeurs à Louvain », lesquels lui reprochaient « d'être venu habiter à Bruxelles et d'avoir de trop fréquents contacts avec » les « étudiants noirs » de l'ULB. Mukamba indiquait pour sa part que son inscription parallèle à l'ULB constituait une forme de garantie lui permettant de poursuivre ses études à Bruxelles si sa situation à Louvain venait à se compliquer. Jonas Mukamba (91 ans), entretien avec l'auteur, Kinshasa, le 4 mars 2022. Sur cette pratique de double inscription, voir EMERY KALEMA, « Les étudiants "africains" », 883-885.

48. Sur le gouvernement des commissaires généraux, lire JEAN-MARIE MUTAMBA MAKOMBO KITATSHIMA, *Autopsie du gouvernement au Congo-Kinshasa. Le collège des commissaires généraux (1960-1961) contre Patrice Lumumba,* Paris, 2015.

49. Voir la « [liste des] étudiants congolais, année académique 1961-1962. » (Archives ULB, *Fonds oru,* ORU : Étudiants Congolais, Ruandais et Burundais), ainsi que sa fiche d'inscription.

50. ISIDORE NDAYWEL E NZIEM, *Histoire générale du Congo,* 587-588 ; EDOUARD BASTIN, « Remembrance of Sins Past : Unravelling the Murder of Patrice Lumumba », *Review of African Political Economy,* 29/93-94, 2002, 547 ; CANAL54TV, « Assassinat de Lumumba : La responsabilité de Jonas Mukamba », YouTube, 2 août 2024, < https://www.youtube.com/watch?v=xwFQ4bYI5FU>, visionné le 3 avril 2026.

dans de tels plans.[51] Mais l'existence même de ces discussions rappelle combien les trajectoires des étudiants congolais en Belgique pouvaient être étroitement imbriquées avec les conflits politiques qui traversaient alors le Congo indépendant.

Dans ce contexte, le contraste entre les situations de Mandi et de Mukamba mérite d'être souligné. Dans un cas, l'université hésita longuement à l'égard d'un ancien membre du gouvernement Lumumba, avant d'adopter une solution qui limitait sa reconnaissance institutionnelle. Dans l'autre, la reprise d'études d'un acteur associé aux gouvernements issus de la recomposition post-lumumbiste ne semble pas avoir suscité de difficultés comparables.

Une telle dissymétrie ne peut s'expliquer uniquement par des considérations administratives. Elle invite à interroger les critères implicites qui orientaient l'ajustement entre certaines trajectoires politiques et l'espace universitaire, tandis que d'autres s'y trouvaient plus difficilement intégrables. C'est précisément dans cet écart que se dessine l'un des problèmes centraux de cette période, celui des conditions selon lesquelles des mémoires politiques divergentes de la décolonisation congolaise pouvaient être reconnues, atténuées ou maintenues à distance.

Là où Mandi incarnait la mémoire encore vive du lumumbisme, Mukamba apparaissait, au contraire, comme une figure plus aisément compatible avec les équilibres politiques en cours. L'un portait l'empreinte d'un évènement encore incandescent ; l'autre s'inscrivait dans l'architecture d'un ordre nouveau en voie de stabilisation. L'université ne se contentait donc pas de filtrer des présences. Elle contribuait aussi, de manière souvent implicite, à hiérarchiser des mémoires en distinguant celles qui pouvaient être absorbées dans l'espace académique européen de celles qui demeuraient trop étroitement associées à une contestation radicale de l'ordre (néo)colonial.

Dans cette perspective, l'université apparaît comme l'un des lieux où se redessinait, à bas bruit, la cartographie des mémoires légitimes de la décolonisation congolaise. Certaines trajectoires pouvaient être réintégrées sans difficulté dans l'ordre académique ; d'autres étaient maintenues dans une zone d'ambiguïté, tolérées mais jamais pleinement reconnues.

C'est dans cette gestion différenciée des présences, des voix et des mémoires que se laisse entrevoir ce que l'on peut appeler une fonction de neutralisation symbolique exercée par l'institution universitaire dans le moment post-impérial.

Les trajectoires individuelles ne furent cependant qu'un aspect de ces tensions. Les archives montrent que les autorités universitaires durent également composer avec des formes collectives d'organisation étudiante qui, à partir de 1961, cherchèrent à faire entrer plus explicitement la question congolaise dans l'espace universitaire. Parmi ces initiatives, la création d'un Cercle d'études africaines « Patrice Lumumba » constitua un moment particulièrement significatif.

L'existence de ce cercle, comme je le montrerai dans la seconde partie de cet article, ne relevait pas seulement de la volonté d'organiser des activités culturelles ou intellectuelles autour des questions africaines. Le choix même de son nom lui conférait immédiatement une signification politique. À peine quelques jours après l'annonce de l'assassinat de Lumumba, un groupe d'étudiants africains installés à Bruxelles entreprit de créer un espace de réflexion qui ne serait plus simplement consacré à l'étude abstraite de l'Afrique, mais à

51. Jonas Mukamba (91 ans), entretien avec l'auteur, Kinshasa, le 4 mars 2022 ; Top Congo FM, <Mémoire Jonas Mukamba Kadiata Nzemba », YouTube, le 30 janvier 2021, < https://www.youtube.com/watch?v=SlP-S57iN-U>, visionné le 3 avril 2026 ; EuroTechTV, « 18/02/21 – La mort de P.E Lumumba : Patriarche Jonas Munkamba, ex PDG de la MIBA parle à cœur ouvert », YouTube, le 18 février 2021, < https://www.youtube.com/watch?v=Jph0kItdHpg>, visionné le 3 avril 2026 ; JEAN-CLAUDE MOMBONG, « Jonas Mukamba Kadiata Nzemba, le rescapé politique », *La Gazette du continent* du 11 septembre 2023, < https://gazetteducontinent.fr/portrait/jonas-mukamba-kadiata-nzemba-le-rescape-politique>, consulté le 3 avril 2026.

l'énonciation d'une parole située dans l'expérience même de la décolonisation.

En choisissant ce nom, les étudiants africains ne se contentaient pas d'affirmer une présence. Ils instituaient un lieu depuis lequel leur histoire pouvait être dite par eux-mêmes, non plus depuis les catégories héritées du savoir colonial, mais à partir de l'expérience historique ouverte par l'indépendance et par la crise congolaise.

C'est précisément là que se dessinait une frontière. Dans l'univers académique, tout ne pouvait pas être dit de la même manière. Certains noms, tolérés tant qu'ils demeuraient dans les marges de l'archive ou de l'analyse savante, devenaient plus difficiles à soutenir dès lors qu'ils étaient réactivés comme principe de parole politique. Lumumba appartenait à cette catégorie.

Les notes internes de mars et avril 1961 témoignent de la difficulté qu'éprouvaient les autorités universitaires á situer le Cercle Lumumba dans les catégories ordinaires de la gestion administrative. À la lecture de ces échanges, celui-ci apparaît comme un cas particulièrement épineux, voire comme une véritable bête noire de l'administration.[52] Aucun grief précis ne venait pourtant justifier une telle perception. Ce qui inquiétait l'institution n'était pas une action identifiable, mais la charge symbolique du nom lui-même. Dans ce contexte, la réaction de l'université ne prit pas la forme d'une censure explicite. Elle adopta des modalités plus discrètes. Le Cercle ne fut pas interdit; il fut maintenu dans un état d'indétermination administrative, suspendu dans une zone où la reconnaissance institutionnelle demeurait toujours différée.

Quelques mois plus tard, un autre collectif étudiant apparut pourtant dans les mêmes couloirs: le Comité Universitaire Anti-colonialiste (CUAC). Composé majoritairement d'étudiants européens d'orientation marxiste ou tiers-mondiste, il dénonçait l'impérialisme et affichait sa solidarité avec les luttes de libération du monde colonial.[53] Contrairement au Cercle Lumumba, ce comité obtint rapidement une reconnaissance institutionnelle.

Trois ans plus tard, en 1964, le CUAC élargit encore son horizon en devenant le Comité Universitaire Anti-colonialiste et Anti-impérialiste (CUACAI). La demande de reconnaissance fut accueillie favorablement, soutenue par des professeurs et des étudiants belges. Le 20 janvier 1964, le président de l'Association générale des étudiants écrivait au recteur que « les activités du comité ne » contrevenaient « en rien … aux principes de la Maison ».[54] Trois jours plus tard, la reconnaissance était accordée.[55]

52. « Lettre de R. Leclercq à Monsieur W. De Keyser, Recteur de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, le 2 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02BC, farde nº 5177); « Lettre de F. Bremer à Monsieur le Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, le 14 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de Madeleine Gevers à Monsieur W. De Keyser, Recteur de l'Université libre [de Bruxelles], Bruxelles, le 15 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de W. De Keyser au Cercle d'études africaines "Patrice Lumumba", c/o Monsieur Fulgence Kabagema, Cité estudiantine Paul Héger, [Bruxelles], le 15 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de W. De Keyser à Monsieur le Professeur F. Bremer, [Bruxelles], le 16 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de J. Limpens à Monsieur W. De Keyser, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, le 16 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de W. De Keyser à Monsieur le Professeur J. Limpens, [Bruxelles], le 22 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de René De Ryke à Monsieur le Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Gand, le 22 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Conseil du 24 mars 1961. Divers. II) Création d'un Cercle Patrice Lumumba » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177); « Lettre de W. De Keyser aux Membres du Cercle d'Études Africaines "Patrice Lumumba", [Bruxelles], le 25 avril 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177).

53. « Lettre de W. De Keyser à messieurs les membres du Comité Universitaire Anti-colonialiste. C/o Mademoiselle Grace Winter, Bruxelles, le 27 février 1962 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02BC, farde nº 5349/15).

54. « Lettre de Willy Debuysscher à Monsieur M. Leroy, Recteur de l'Université [Libre de Bruxelles], Bruxelles, le 20 janvier 1964 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5349/15).

55. « Lettre de M. Leroy à Monsieur W. Debuysscher, Président de l'Association Générale des Étudiants de l'U.L.B ». [Bruxelles], le 23 janvier 1964 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5349/15).

Le contraste est frappant. Alors que le Cercle Patrice Lumumba demeurait dans une situation institutionnelle ambiguë, le CUAC prospérait. Cette dissymétrie suggère qu'au sein même de l'espace critique universitaire s'opérait une différenciation des paroles. Ce n'était pas nécessairement la radicalité des positions qui posait problème, mais la position depuis laquelle ces paroles étaient énoncées. Le CUAC pouvait dénoncer l'impérialisme dans le langage abstrait de la critique politique. Le Cercle Lumumba, lui, parlait depuis l'expérience directe de la décolonisation congolaise et depuis la mémoire encore brûlante de la crise ouverte par l'assassinat de Lumumba. C'est sans doute cette différence de position qui rendait sa présence plus difficile à intégrer dans l'économie symbolique de l'université.

III. Le nom de Lumumba comme fracture universitaire

Le 17 janvier 1961, Patrice Lumumba fut assassiné.[56] Sa disparition ne constitua pas seulement l'élimination d'un dirigeant politique central de l'indépendance congolaise. Elle ouvrit une séquence de conflictualité mémorielle immédiate, dans laquelle son nom cessa d'appartenir au seul registre de l'événement pour devenir un signe disputé, mobilisé et redouté.[57]

Cette onde de choc se fit sentir bien au-delà du Congo.[58] Mais en Belgique, et plus particulièrement dans l'espace universitaire bruxellois, elle prit une forme spécifique. Les archives de l'ULB montrent qu'à peine la nouvelle rendue publique, la mort de Lumumba donna lieu à une lutte pour la définition légitime du deuil, pour la qualification de l'événement et pour la délimitation des voix autorisées à parler au nom du Congo.

Le 14 février 1961, un groupe d'étudiants africains diffusa un communiqué dénonçant le « sordide assassinat politique » de « Patrice Lumumba, Joseph Okito et Maurice Mpolo », et mettant explicitement en cause les « colonialistes belges ».[59] Le lendemain, un contre- communiqué fut publié par des étudiants congolais réunis au sein de l'Alliance des Bakongo (ABAKO), du Parti de l'Unité Nationale (PUNA), de l'Union des Mongo (UNIMO) et du Mouvement National Congolais-Kalonji (MNC-K).[60] Ce texte situe d'emblée le problème sur un autre terrain. Il commence par contester au premier groupe « le droit de parler ou de poser quelque acte que ce soit au nom de tous les étudiants africains de l'ULB ».[61] Ainsi, dès les premiers jours qui suivirent l'annonce de la mort de Lumumba, le conflit porta moins sur la condamnation du meurtre que sur une question plus fondamentale, celle de savoir qui pouvait parler au nom des étudiants africains, et au nom de quel Congo ?

56. DONATIEN DIBWE DIA MWEMBU & JEAN OMASOMBO TSHONDA, « "Derrière les lunettes de Lumumba" », 300 ; JEAN OMASOMBO TSHONDA, « Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation », *Cahiers d'études africaines,* 2004/173-174, 221-222.
57. Voir MATTHIAS DE GROOF (ed.), *Lumumba in the Arts,* Leuven, 2020 ; JEAN OMASOMBO TSHONDA, « Lumumba, drame sans fin », 221-261.
58. « L'ambassade au Caire incendiée », *Le Monde,* 17 février 1961, <https://www.lemonde.fr/archives/article/1961/02/17/l-ambassade-au-caire-incendiee_2263713_1819218.html?utm_source=chatgpt.com>, consulté le 14 mai 2025 ; « Cairo Riots Over Congo (1961) », British Pathé, YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=JcimAdbuNak>, visionné le 14 mai 2025 ; CHEIKH AHMADOU TIDIANE MANE, « Crise congolaise et mort de Lumumba dans la presse écrite sénégalaise des années 1960 », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique,* 5, décembre 2023, 86 ; « Demonstration against the Assassination of Patrice Lumumba in 1961 », Getty images, < https://www.gettyimages.ae/detail/news-photo/ghanians-demonstrating-in-accra-in-february-1961-to-protest-news-photo/104408792 >, consulté le 15 mai 2025 ; Adeyinka Makinde, « Nkrumah and Senghor Attend Memorial for Lumumba in Accra, February 1961 », <YouTube, https://www.youtube.com/watch?v=CCQQ14hE4IM>, visionné le 15 mai 2025 ; « 1961 : Lumumba rally clashes with UK police », BBC News, On this day, <http://news.bbc.co.uk/onthisday/hi/dates/stories/february/19/newsid_2748000/2748931.stm>, consulté le 14 mai 2025 ; « Cuba : Lumumba Protest Meeting at Belgian Embassy in Havana (1961) », *British Pathé,* <https://www.britishpathe.com/asset/248836/?utm_source=chatgpt.com>, consulté le 15 mai 2025 ; « Screaming Demonstratotrs Riot in United Nations Secrurity Council », *Lodi,* California, Jeudi, 16 février 1961, <https://news.google.com/newspapers?id=kKgzAAAAIBAJ&pg=4519,3193749&hl=en >, consulté le 14 mai 2025. Lire également MATTHIAS DE GROOF (ed.), *Lumumba in the Arts*.
59. « Communiqué de presse : les étudiants africains de L'ULB », Bruxelles, le 14 février 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
60. « Communiqué presse-radio, signé par V. Bindo Albi, A. Kuembukusua, C. Phuba, J. Bokana et Pierre Kabumbaie, Bruxelles, 15 février 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
61. *Ibid.*

Le contre-communiqué déplorait certes « la disparition de Lumumba, de ses codétenus, des autres leaders politiques et de milliers de victimes tombées pour la cause du pays », condamnait « l'ingérence étrangère », et appelait « les hommes politiques » congolais « à ramener le calme, la paix et la confiance ».[62] Mais cette écriture de l'apaisement introduisait déjà une inflexion importante. Elle désingularisait Lumumba, le réinscrivait dans une grammaire plus générale de la souffrance nationale et déplaçait la scène de la dénonciation vers celle de la pacification. Là où le premier texte transformait sa mort en acte d'accusation, le second contribuait à atténuer la centralité symbolique de son nom.

La conflictualité ne se limita pas aux seuls étudiants congolais. Le 18 février 1961, une centaine d'étudiants de l'ULB manifestèrent devant le siège de la délégation katangaise à Bruxelles « contre l'assassinat de Lumumba ».[63] Le cortège fut hué par d'autres étudiants qui criaient « Lumumba assassin ».[64] Le même jour, des étudiants liés au Cercle libéral de l'ULB brisèrent les vitres de l'ambassade de la République arabe unie.[65] Cette réorientation de la colère vers l'Égypte de Gamal Abdel Nasser ne relevait pas du hasard. Elle visait l'un des relais internationaux les plus visibles du lumumbisme, au moment où Le Caire apparaissait comme un point nodal des solidarités afro-asiatiques.[66]

La réaction des étudiants libéraux belges mérite ici l'attention. Tout en déplorant le meurtre de Lumumba, leur communiqué s'étonnait que « des étudiants » qualifiés de « socialo-communistes manifestent à cette occasion alors qu'ils » seraient restés silencieux « devant les crimes » commis « par la soldatesque congolaise sur la personne d'Européens », « devant le génocide commis au Kasaï », ainsi que devant « les crimes politiques et les tortures perpétrées par les amis de M. Lumumba ».[67] Ils invitaient en outre la population belge à ne pas considérer ces manifestants comme « les représentants valables du monde estudiantin ».[68] Ce texte opérait ainsi une double disqualification. Il retirait à la mobilisation toute singularité morale en la noyant dans une comptabilité concurrente des violences, et il ramenait la parole des étudiants engagés à une agitation idéologiquement suspecte. Là encore, la question n'était pas seulement de condamner ou non le meurtre, mais de déterminer quelle voix pouvait prétendre représenter légitimement le monde étudiant.

Dans la foulée, un tract signé par des étudiants de l'ULB, « soucieux de faire respecter le principe du Libre-Examen », rejoignait « les étudiants africains pour faire déplorer le meurtre de Lumumba », tout en s'étonnant à son tour que d'autres violences, au Congo, n'aient pas suscité de protestation comparable. Le texte condamnait toute ingérence étrangère, attendait des Nations Unies une action efficace, et regrettait « le manque de maturité politique dont témoignent les prises de position de certains cercles estudiantins ».[69] Ce document est précieux, car il montre que le langage du libre examen pouvait aussi fonctionner comme un langage de refroidissement. Face à une mémoire blessée, il ne servait pas d'abord à ouvrir l'espace de la parole, mais à exiger d'elle qu'elle se conforme aux formes

62. *Ibid.*
63. « Une centaine d'étudiants de l'ULB manifeste devant les locaux de la délégation katangaise », *La Métropole* du 18 février 1961 (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
64. *Ibid.*
65. *Ibid.*
66. Sur l'Egypte de Nasser comme point nodal des solidarités afro-asiatiques, lire CHRISTOPHER J. LEE (ed.), *Making a World after Empire : The Bandung Moment and Its Political Afterlives,* 2nd ed., Athens, OH, 2019 ; VIJAY PRASHAD, *The Darker Nations : A People's History of the Third World,* New York, 2007 ; MARK T. BERGER, « After the Third World ? History, Destiny and the Fate of Third Worldism », *Third World Quarterly,* 25/1, 2004, 9-39.
67. « Une centaine d'étudiants de l'ULB manifeste devant les locaux de la délégation katangaise », *La Métropole* du 18 février 1961 (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dosser 02 BC, farde n° 5177).
68. *Ibid.*
69. « Tract : Des Étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, soucieux de faire respecter le principe du Libre-Examen », [s.d.], [s.l.] » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).

recevables de l'équilibre, de la mesure et de la maturité. La violence de l'évènement devait être reformulée dans une grammaire morale capable d'en amortir la charge accusatoire.

Dans ce contexte, le Cercle du Libre Examen organisa, le 2 mars 1961, un débat intitulé « Qui était Patrice Lumumba ? ». Le choix même du titre est significatif. Il s'agissait, en apparence, de ramener le tumulte au terrain de la discussion rationnelle. Mais cette formulation opérait déjà une translation. Elle convertissait un nom encore incandescent en objet de débat et une blessure politique en problème de connaissance.

La réaction de Robert Leclercq, secrétaire général de l'ULB, permet de mesurer le trouble suscité par cette scène. Dans une lettre adressée au recteur le 2 mars, il décrivit un débat « d'une tenue déplorable » où « toute tentative … d'exprimer une opinion objective était vouée à l'opprobre, aux quolibets, aux hurlements les plus insensés ».[70] Il demanda que « des conseils fermes et paternels » soient adressés aux étudiants, de tels incidents étant selon lui « absolument indignes de notre Université ».[71] Le dissensus politique est ainsi ramené à un défaut de tenue et l'irruption du conflit postcolonial dans l'espace académique en problème d'éducation morale. L'administration n'affronte pas ce que met en jeu le nom de Lumumba. Elle le requalifie en désordre étudiant.

La fin de la lettre est plus révélatrice encore. Leclercq y remarque qu' « aux premiers rangs de l'assistance avait pris place Madame M. Perrin, dont l'attitude ne fut rien moins que favorable au calme ».[72] Il ajoute qu' « une certaine décence réclame la discrétion de comportement, surtout quand on a pris une part aussi active aux événements qui se sont produits au Congo », avant d'évoquer « la somme incalculable de légèreté outrecuidante » dont elle aurait « fait preuve ».[73] Ces formules ne relèvent pas de la simple humeur. Elles constituent une véritable scène de disqualification.

Maryse Perin, ainsi mise en cause par Leclercq, n'était pas une présence quelconque. Ancienne assistante d'Arthur Doucy à l'ULB, envoyée à Élisabethville en 1957-1958 pour y étudier le régime du travail, elle s'était rapprochée de la Balubakat (Association des Baluba du Katanga) de Jason Sendwe,[74] l'un des principaux alliés de Lumumba au Katanga, puis avait travaillé dans le cabinet de Lumumba vers juillet 1960, avant d'être arrêtée sur ordre de Victor Nendaka, ancien vice-président du parti de Lumumba devenu directeur de la Sûreté nationale de Mobutu, et de quitter le Congo.[75] Sa présence au débat rendait ainsi visible ce que l'institution cherchait à contenir, l'impossibilité de maintenir une séparation étanche entre savoir et engagement. Perin incarnait précisément cette zone de contamination que l'institution voulait conjurer. Chez Leclercq, la proximité avec l'événement ne fonde aucun droit particulier à la parole. Elle devient au contraire motif de soupçon. Plus on a été mêlé à l'histoire, plus la « discrétion » est exigée.

C'est dans ce climat qu'intervint le point de bascule. Le même 2 mars 1961, un groupe d'étudiants africains de l'ULB — parmi lesquels plusieurs Congolais, mais aussi un Guinéen, un Marocain, deux Rwandais, un Haïtien et plusieurs Belges — annonça au recteur la création d'un

70. « Lettre de R. Leclercq à Monsieur W. De Keyser, Recteur de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, le 2 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02BC, farde nº 5177).
71. *Ibid.*
72. *Ibid.*
73. *Ibid.*
74. Voir « Dossier Maryse Hockers-Perin, 1958-1961 », <https://archive.africamuseum.be/repositories/3/archival_objects/81402>, consulté le 9 mai 2025 ; JACQUES BRASSINE, « Les conseillers à la Table ronde belgo-congolaise », *Courriers hebdomadaires du CRISP,* 38/ 1263-1264, 1989, p. 58.
75. DANIEL BACQUELAINE, FERDY WILLEMS & MARIE-THERESE COENEN, *Rapport enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci,* t. 2, Chambre des Représentants de Belgique, Bruxelles, 16 novembre 2001, 688.

Cercle d'études africaines « Patrice Lumumba ».[76] Le document mérite d'être lu de près. Ses auteurs n'y parlaient ni dans le langage de l'agitation partisane ni dans celui de la pure protestation. Ils insistaient au contraire sur l'indépendance du Cercle « vis-à-vis des partis politiques », affirmaient agir « dans l'esprit du Libre-Examen », se présentaient comme « attachés aux principes de » leur « université » et définissaient le Cercle comme un espace « d'information, d'enseignement et de rapprochement parmi les étudiants ».[77] Ils affirmaient également vouloir « reconstruire l'amitié entre » l'Afrique et l'Europe, « et plus particulièrement entre la République du Congo et la Belgique ».[78] Ils promettaient « des conférences » où des « opinions diverses, confrontées et critiquées », permettraient à chacun « d'appuyer » sa « pensée sur une argumentation valable et nuancée ».[79]

Le geste était d'une grande intelligence stratégique. Il consistait à retourner contre l'institution ses propres mots de légitimité. En se réclamant à la fois du libre examen, de la démocratie, de la fraternité et d'un travail critique contre « le mensonge, l'hypocrisie et le paternalisme intéressé » qui continuaient, selon eux, à structurer les rapports entre l'Afrique et l'Europe, les fondateurs du Cercle forçaient l'université à choisir entre ses propres seuils de tolérance. [80]

La composition du bureau organisateur renforçait encore cette interpellation. Y figuraient quatre Congolais — Albert Djemba, Oscar Mbila, Emmanuel Paytiyo, Oswald Schoonjas, Léonard Thako —, trois Belges — Claude Devillez, Maurice Elboom, Jacques Losman —, deux Rwandais — Fulgence Kagamema, Jean Mutzinsi —, ainsi qu'un Marocain, Mohamed Ameur, un Guinéen, Mamadou Diallo, et un Haïtien, Marco Bazin. Il ne s'agissait donc ni d'un cercle strictement congolais ni d'un groupe homogène d'étudiants étrangers. Une coalition transnationale prenait forme au cœur même de l'université belge, cherchant à faire de l'ULB un lieu de rencontre entre luttes postcoloniales, solidarité estudiantine et critique de l'ordre impérial.

Une semaine plus tard, le 9 mars, le Cercle demandait au recteur l'autorisation de vendre des livres sur la question africaine dans le hall de la Cité universitaire.[81] Entretemps, une mutation importante s'était produite. Là où la lettre du 2 mars ne mentionnait aucune adresse, celle du 9 mars faisait de la Cité universitaire son « secrétariat » et son « adresse provisoire ». Le déplacement est significatif. Le cercle ne revendiquait plus seulement une existence abstraite. Il cherchait à s'inscrire dans un lieu, à occuper un espace, à établir, au sein même de l'université, un point d'apparition durable. En 1961, une telle prise d'adresse revenait déjà à contester la cartographie implicite des présences tolérables.

Le prospectus diffusé dans la foulée accentua encore cette tension. Il annonçait une conférence inaugurale de Jules Chomé, avocat et éditorialiste de *Remarques congolaises,* sous le titre : « L'O.N.U. contre Lumumba — Pour qui ? Par qui ? ».[82] Le Cercle s'y définissait comme « né pour défendre des attaques injustifiées le nationalisme africain et son grand symbole, Patrice Lumumba », et précisait qu'il aurait « une activité de formation et d'information au sein de l'Université Libre de Bruxelles ».[83] À travers cette formulation, ce n'était pas seulement une figure historique qui était invoquée. C'était une mémoire encore brûlante,

76. « Lettre du Bureau Organisateur à Monsieur le Recteur [de l'ULB], [Bruxelles], le 2 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
77. *Ibid.*
78. *Ibid.*
79. *Ibid.*
80. *Ibid.*
81. « Lettre du Bureau du Cercle d'études africaines "Patrice Lumumba" à Monsieur le Recteur [de l'ULB], [Bruxelles], le 9 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
82. « Tract, [s.d.], [s.l.] » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
83. *Ibid.*

rendue présente et active, capable de transformer l'université, non plus en sanctuaire de distance, mais en espace de résonance des luttes du temps.

La réaction d'une partie du corps professoral fut immédiate, et les archives en portent la marque affective, rappelant les analyses d'Ann Laura Stoler sur les dimensions affectives de l'archive impériale et les sensibilités qui structurent l'exercice du pouvoir.[84] Le 14 mars 1961, le professeur Frédéric Bremer, neurophysiologiste à l'ULB, écrivait au recteur pour dénoncer l'idée même qu'un « Cercle d'études africaines Patrice Lumumba » puisse avoir son secrétariat à la Cité universitaire. Il parlait d'une idée « inadmissible et choquante », qualifiait ses initiateurs de « petits messieurs, blancs et noirs », et suggérait qu'ils transportent « leur secrétariat au Caire, où il serait mieux à sa place ».[85] Ces mots doivent être pris au sérieux. Ils ne traduisent pas seulement un désaccord politique. Ils condensent un affect de rejet, une inquiétude géopolitique et une racialisation explicite.[86] La formule « petits messieurs, blancs et noirs » rabaisse et hiérarchise tout à la fois ; elle transforme les étudiants en figures déplacées, ridicules, indignes. Quant au renvoi au Caire, il ne relève pas du simple sarcasme. Il expulse symboliquement le Cercle hors de l'espace belge et le rattache à un *ailleurs* perçu comme subversif, celui de Nasser, de l'afro-asiatisme, du tiers-mondisme, bref d'un monde politique dont l'université ne voulait pas devenir le relais. La dernière phrase de Bremer, « Passé certaines limites, la tolérance devient jobardise, sinon complicité »,[87] est peut-être la plus éclairante. Elle renverse le langage même de l'ouverture : tolérer ne serait plus vertu, mais faiblesse ou trahison. C'est ainsi que la fermeture commence à se justifier comme devoir.

Le lendemain, Madeleine Gevers, professeure à la Faculté de droit et doyenne de cette faculté de 1953 à 1956, exprimait à son tour son « vif mécontentement ».[88] Son registre était différent, plus institutionnel, moins brutal. Mais il n'en allait pas moins loin. Elle jugeait « inadmissible » que l'on « mêle l'Université » à « Patrice Lumumba » et estimait qu'une telle initiative risquait de « nuire désagréablement à la réputation de l'Université et à son influence ».[89] Le terme décisif est ici « mêler ». Il dit la peur d'une contamination. Le problème n'était pas que Lumumba soit discuté comme objet extérieur ; c'était qu'il puisse devenir un principe d'identification et de rassemblement dans l'enceinte même de l'ULB. Chez Gevers, la mémoire de Lumumba n'apparaît pas comme fausse ; elle apparaît comme compromettante.

Le recteur Walter De Keyser répondit le même 15 mars par une lettre décisive. Il y soulignait que le tract du Cercle n'était pas signé, qu'il ne comportait pas « d'auteur responsable », et qu'il pouvait « légalement impliquer la responsabilité d'un organe de l'Université ».[90] Puis il ajoutait que, lors d'un entretien verbal, il avait déjà expliqué « aux délégués les raisons pour lesquelles un cercle politique constitué essentiellement d'étrangers ne pouvait être reconnu par le Recteur ».[91] Toute la stratégie est là. Le problème n'est jamais formulé comme refus de la mémoire lumumbiste. Il est déplacé vers la procédure, la responsabilité juridique, la composition du groupe, le carac-

84. Voir les travaux d'Ann Laura Stoler cités dans l'introduction de cet article.
85. « Lettre de F. Bremer à Monsieur le Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, le 14 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB*, dossier 02 BC, farde n° 5177).
86. Mathieu Zana Etambala note qu'« en Belgique, Lumumba » était « proscrit par le gouvernement, les partis politiques traditionnels, et les gros actionnaires des sociétés congolaises ». MATHIEU ZANA ETAMBALA, « Patrice Lumumba assassiné et l'indépendance congolaise profanée, 1961-1966. Hommages et complaintes politico-poétiques africains », in ELIKIA M'BOKOLO & JACOB SABAKINU KIVILU (dir.), *L'indépendance du Congo et ses lendemains,* Tervuren : Musée Royale de l'Afrique centrale, 2020, 174.
87. « Lettre de F. Bremer à Monsieur le Recteur de l'ULB, le 14 mars 1961 » (Archives ulb, *Fonds Secrétariat de l'ulb,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
88. « Lettre de Madeleine Gevers à Monsieur le W. De Keyser, Recteur de l'Université libre [de Bruxelles], Bruxelles, le 15 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
89. *Ibid.*
90. « Lettre de W. De Keyser au Cercle d'études africaines "Patrice Lumumba", c/o Monsieur Fulgence Kabagema, Cité estudiantine Paul Héger, [Bruxelles], le 15 mars 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
91. *Ibid.*

tère « politique » du Cercle, et surtout son statut d'association « essentiellement d'étrangers ».[92] Autrement dit, l'institution requalifie un conflit de mémoire en problème administratif. Mais cette requalification n'est pas neutre. Elle lie implicitement la légitimité de la parole à l'appartenance nationale et redéfinit les étudiants congolais comme des sujets de présence conditionnelle.

Le compte rendu du Conseil d'administration du 24 mars 1961 rend cette logique encore plus visible. On y lit que la démarche des fondateurs « était signée par une majorité d'étudiants étrangers dont la plupart sont des noirs », et que, « depuis l'indépendance, les étudiants congolais sont des étrangers qui jouissent de l'hospitalité en Belgique ».[93] La phrase suivante est implacable : « Il convient, dans leur propre intérêt, qu'ils s'abstiennent de toute activité politique ».[94] Ce passage montre que la relation entre l'université et les étudiants congolais n'est plus pensée dans le registre abstrait de l'universalité académique, mais dans celui, profondément asymétrique, de l'hospitalité. Or l'hospitalité, ici, n'est pas droit mais une faveur, et cette faveur a pour contrepartie le retrait de la parole politique. Plus encore, elle s'énonce dans un vocabulaire paternaliste : c'est « dans leur propre intérêt » que les étudiants devraient se taire.[95] L'interdiction se présente comme protection. La domination prend la forme du conseil bienveillant.

Le même compte rendu ajoute que « se revendiquer de Patrice Lumumba » était « de nature à heurter les sentiments du plus grand nombre des professeurs et des étudiants de cette université ».[96] Cette formule déplace le problème de la vérité vers celui de l'affect majoritaire. Ce qui est en jeu n'est pas tant ce que dit le Cercle que ce que son existence fait éprouver. Le nom Lumumba devient ainsi un opérateur de blessure symbolique pour la communauté dominante. C'est en ce sens qu'il fonctionne comme *nom-fracture*.

Les fondateurs du Cercle ne cédèrent pourtant pas. Le 11 avril 1961, ils écrivirent de nouveau au recteur après avoir, disaient-ils, longuement « délibéré sur l'adresse, le nom, la structure et les buts précis » de leur « association ».[97] Ils avaient quitté la Cité universitaire pour installer leur secrétariat au 16 rue aux Laines, chez Jacques Ceulemans, directeur de *Remarques congolaises,* revue engagée dans les débats sur la décolonisation congolaise. Ils avaient élargi leur bureau à des personnalités non étudiantes, parmi lesquelles Ceulemans lui-même, Jules Chomé, Maryse Perin et le baron Antoine Allard, mécène et figure du soutien belge aux mouvements anti-coloniaux.[98] Ils avaient donc pris au sérieux les objections du recteur. Mais sur un point, ils refusaient de plier : le nom.

« Le problème du nom de notre cercle fut au centre de nos délibérations », écrivaient-ils, « mais la conclusion, unanime, fut qu'ils nous fallait garder ce nom ». Puis venait cette phrase décisive : « Ne serions-nous pas malhonnêtes envers nos membres qui nous ont fait confiance alors que nous portions un nom si honni, et vis-à-vis de nous-mêmes ? Nous camouflerions un mouvement né du choc profond et douloureux ressenti par nous tous lors du brutal assassinat de Monsieur Patrice Lumumba ».[99] Le verbe est ici central : « camoufler ». Renoncer au nom reviendrait à masquer l'affect originaire du mouvement et à dissimuler le choc dont il procède. Le nom n'était donc pas un simple signe. Il condensait une expérience historique et en garantissait la vérité collective.

92. *Ibid.*
93. « Conseil du 24 mars 1961. Divers. II. Création d'un Cercle Patrice Lumumba » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
94. *Ibid.*
95. *Ibid.*
96. *Ibid.*
97. « Lettre du Bureau Provisoire du Cercle d'études africaines "Patrice Lumumba" à Monsieur le Recteur [de l'ULB] », [Bruxelles], le 11 avril 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde n° 5177).
98. *Ibid.*
99. *Ibid.*

La réponse de De Keyser, le 25 avril 1961, appelle quelques remarques. À première vue, le ton est apaisé. Le recteur prend acte des « modifications de structure » apportées par le Cercle et remercie même ses membres de leurs « bonnes intentions » ainsi que des « sentiments » qu'ils disent porter aux principes de la vie universitaire.[100] Mais cette courtoisie formelle masque mal le geste décisif qui s'y joue. Car le cœur de la lettre tient dans cette phrase : les changements apportés sont tels que le Cercle, « auquel vous associez des personnalités extérieures à l'Université, se place en dehors d'elle et, de ce fait, échappe à l'autorité du Recteur ».[101]

Cette formule est remarquable. Le recteur ne dit ni oui ni non. Il ne reconnaît pas le Cercle, mais il ne l'interdit pas non plus de manière explicite. Il le *déporte*. Il le situe « en dehors ». Autrement dit, le problème n'est plus officiellement le nom Lumumba, ni même la tonalité politique du groupement, mais sa localisation institutionnelle. Le conflit est reformulé en question de périmètre. C'est ainsi que fonctionne la neutralisation administrative. Elle évite l'affrontement avec le fond du litige et le convertit en problème de compétence, d'autorité et de statut. Le *refus* ne se donne plus comme *refus ;* il prend la forme d'une *extériorisation*.

La lettre du 4 mai 1961, envoyée par le vice-président du Cercle, est à cet égard d'une grande intelligence.[102] Ses auteurs ont compris l'opération du recteur et tentent d'en défaire la logique. Ils ne reviennent pas sur la question de la reconnaissance en tant que telle. Ils prennent acte, provisoirement, du refus d'inscription comme cercle universitaire. Mais ils déplacent la question vers le terrain de l'égalité pratique. Si leur association est désormais considérée *extérieure,* demandent-ils en substance, pourra-t-elle au moins « disposer des locaux, placer des affiches comme d'autres associations non-universitaires le peuvent » ?[103]

Cette lettre est capitale, car elle met au jour une contradiction. Les étudiants montrent implicitement que l'argument du recteur, selon lequel vous êtes « en dehors », donc vous échappez à mon autorité, ne devrait pas empêcher l'accès aux formes ordinaires de visibilité dont bénéficient d'autres groupes extérieurs à l'université. Le texte fait ainsi apparaitre la nature sélective du traitement qui leur est réservé. Le problème n'est donc pas simplement leur statut. Il tient à ce qu'ils portent, à ce qu'ils nomment et à ce qu'ils rendent présent.

Le détail de la nouvelle composition du comité exécutif est lui aussi significatif. Le cercle s'est institutionnalisé davantage. Il a élu un président, Oscar Mbila ; un vice-président, Jacques Losman ; un secrétaire, Désiré Sombole ; un délégué aux affaires extérieures, Mamadou Diallo ; ainsi qu'un conseil comprenant notamment Mohamed Ayari, Gervais Nyangoma, Bruno Monteiro, Albert Djemba, Hamadi Cheraga, Simon Musungu, André Ruhezamihigo, Emile Luhahi, Oswald Schoonjans et Antoine Myirinkindi. Cette énumération est plus importante qu'elle n'y paraît. Elle montre que le cercle ne relève ni de l'improvisation ni d'un simple élan affectif. Il se dote de structures, d'instances et de responsabilités. Et pourtant, à mesure qu'il se formalise, l'université réduit ses marges de visibilité.

C'est là un paradoxe fondamental. Ce n'est pas le désordre qui est sanctionné, mais la possibilité qu'une organisation politiquement située acquière une forme durable. La note interne du 16 mai 1961 en fournit la traduction la plus sèche. Adressée à Fr. Vauthier, elle énonce simplement : « le Cercle d'études africaines "Patrice Lumumba" n'étant

100. « Lettre de W. De Keyser aux Membres du Cercle d'Études Africaines "Patrice Lumumba", [Bruxelles], le 25 avril 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177.
101. *Ibid.*
102. « Lettre de Jacques Losman à Monsieur W. DE Keyser, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, le 4 mai 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB,* dossier 02 BC, farde nº 5177).
103. *Ibid.*

pas un Cercle universitaire, aucune autorisation d'afficher ne peut lui être accordée ».[104] La brutalité du document tient à son apparente neutralité. Aucun grand discours. Aucun affect visible. Aucun commentaire. Seulement une règle administrative appliquée comme une évidence. Mais cette évidence est construite. Elle repose sur la décision antérieure de situer le Cercle « en dehors » de l'université. Une fois cette e*xtériorité* produite, toutes les conséquences suivent : pas d'affichage, pas de local et pas de présence reconnue. Le pouvoir agit ici comme une chaîne de dérivations bureaucratiques. Il ne bannit pas ; il déduit.

Cette logique apparaît encore plus clairement à l'automne 1961. Le 27 septembre, le Cercle écrit de nouveau au recteur. La lettre est sobre, respectueuse, presque lasse.[105] Elle rappelle que l'association, « fondée le 25 février, a plusieurs fois sollicité la permission d'avoir des activités au sein de notre université, que fréquentent la grande majorité de ses membres ».[106] La formule est décisive. L'association est dite non universitaire, mais ses membres vivent et étudient bien dans cet espace. Le Cercle demande alors ce dont toute association a besoin pour exister publiquement, le droit d'afficher et la permission d'utiliser les locaux de la Cité universitaire. Il ajoute, avec une insistance révélatrice, qu'il espère « jouir des mêmes droits que d'autres organisations non-universitaires ».[107]

Cette fois, l'enjeu est encore plus fort, puisque les étudiants souhaitent organiser, le 14 octobre, un colloque susceptible de recevoir Aimé Césaire « et ses amis ».[108] L'apparition de Césaire dans le dossier n'est pas secondaire. Elle indique que le Cercle Patrice Lumumba ne se contente pas de faire vivre une mémoire congolaise. Il cherche à l'inscrire dans une constellation intellectuelle noire, anticoloniale et transnationale plus vaste. Faire entrer Césaire dans les locaux de l'université, c'eût été permettre que se rencontrent, dans l'enceinte même de l'ULB, la mémoire lumumbiste, la critique anticoloniale francophone et une autre idée du monde. La charge symbolique en était d'autant plus forte.

Or le recteur ne répond pas. Ou plutôt, il répond d'abord par une consigne de non-réponse. La note manuscrite inscrite sur la lettre, « M[adame] Goddère a été avisée de ne rien faire »,[109] est sans doute l'un des documents les plus é*loquents* de tout le dossier. Elle montre que le pouvoir n'a même plus besoin d'interdire, ni même de justifier le refus. Il suffit de ne pas activer la procédure, de laisser la demande en suspens, de suspendre la décision jusqu'à ce que l'événement devienne impossible. Le silence n'est pas ici absence de réponse ; il est une forme active de gouvernement. Il ne consiste pas à effacer un évènement, mais à en empêcher l'advenue même comme fait public. En ce sens, il participe de ces mécanismes par lesquels, comme l'a montré Michel-Ralph Trouillot, certaines réalités sont produites comme non-événements, non parce qu'elles n'ont pas eu lieu, mais parce qu'elles sont privées des conditions de leur inscription.[110]

La lettre « express » du 9 octobre 1961, adressée à la secrétaire du recteur après un entretien téléphonique, rend cette situation particulièrement sensible.[111] Le Cercle y fait savoir qu'il renonce même à la demande de local, « l'usage des locaux n'étant pas essentiel pour nous, nous y renonçons … et ne sollicitons plus que la permission d'afficher ».[112]

104. « Note de W. De Keyser à l'attention de M[onsieur] Fr. Vauthier, [Bruxelles], le 16 mai 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB*, dossier 02 BC, farde n° 5177).
105. « Lettre de Jacques Losman à Monsieur le Recteur [de l'ULB], [Bruxelles], le 27 septembre 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB*, dossier 02BC, farde n° 5177).
106. *Ibid.*
107. *Ibid.*
108. *Ibid.*
109. *Ibid.*
110. Voir MICHEL-RALPH TROUILLOT, *Silencing the Past*.
111. « Lettre Jacques Losman à Madame la Secrétaire », [Bruxelles], le 9 octobre 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB*, dossier 02 BC, farde n° 5177).
112. *Ibid.*

La concession est immense. Les étudiants réduisent leur requête à son minimum. Ils abandonnent l'occupation de l'espace pour ne demander plus qu'une trace, une visibilité minimale sur les murs de l'université. Cette lettre a presque la tonalité d'une supplique. Elle montre jusqu'où le Cercle est contraint de descendre dans l'ordre des possibles : de la reconnaissance à l'affichage, du droit à l'annonce, de l'institution à la simple apparition.

La réponse n'arrive que le 18 octobre, soit quatre jours après la date prévue du colloque.[113] De Keyser s'y excuse du retard en invoquant ses « occupations en ce début de l'année académique », puis ajoute qu'il ne peut « donner satisfaction pour les raisons » qu'il avait « déjà exprimées lors de l'entretien de mars et dans sa lettre du 25 avril ».[114] Tout se joue dans ce décalage temporel. Le refus ne consiste plus seulement à dire non ; il consiste à laisser passer le temps du possible. Le colloque est déjà derrière eux. La lettre du recteur n'interdit rien en apparence ; elle entérine après coup l'impossibilité. Le temps devient ainsi un instrument de police institutionnelle. Il ne s'agit plus de censurer frontalement une initiative, mais de la laisser mourir par épuisement administratif.

C'est ici, peut-être, que la logique universitaire atteint son degré de raffinement le plus élevé. Dans de nombreux régimes d'autorité, le pouvoir se signale par son éclat, à travers l'interdiction, l'exclusion ou la sanction.[115] Ici, il procède autrement. Il retire progressivement l'adresse, l'hébergement, la reconnaissance, l'affichage, les locaux et la réponse en temps utile. Il n'écrase pas la parole ; il lui enlève le sol sur lequel elle pourrait se tenir.

Cette séquence ne s'achève pas vraiment avec l'année 1961. En janvier 1962, elle resurgit dans un espace qui semblait pourtant plus favorable, celui du Comité Universitaire Anti-Colonialiste (CUAC). Celui-ci décide d'organiser une soirée commémorative à la mémoire de Lumumba.[116] Le Cercle Patrice Lumumba y prend part. Mais presque immédiatement, le CUAC adresse une lettre de désaveu aux autorités académiques. Le document est extraordinairement éclairant. Il parle d'« une grave erreur » commise lors de la rédaction du tract ; explique qu' « un membre non mandaté du Cercle d'études africaines Patrice Lumumba » a proposé « d'adjoindre ce cercle aux organisateurs » ; ajoute qu'il fut « erronément » décidé de grouper les étudiants sous le nom collectif de « les étudiants africains » ; et conclut que « les responsables ont été désavoués publiquement » et que « des mesures ont été prises pour » éviter « pareilles fautes à l'avenir ».[117]

Tout se passe comme si le langage même du rectorat avait diffusé dans les marges critiques. On retrouve ici le lexique de la faute, de l'erreur, de la correction et du désaveu. L'enjeu ne porte plus seulement sur l'université contre le Cercle, mais sur les conditions dans lesquelles même des alliés critiques acceptent de se protéger en sacrifiant la proximité lumumbiste. La fracture ne sépare plus seulement pouvoir et contestation ; elle traverse la contestation elle-même. Le nom de Lumumba agit comme operateur de tri jusque dans les rangs de ceux qui se réclament de l'anticolonialisme.

Cette lettre du CUAC est d'autant plus importante qu'elle montre comment la fidélité à Lumumba divise. Le problème n'est pas seulement de commémorer sa mort. Il est de savoir depuis où l'on parle de lui, sous quel nom, en quelle compagnie, et avec quelle intensité. Une chose est d'organiser une soirée en mémoire de Lumumba dans les formes contrôlées d'une sensibilité anticoloniale acceptable. Une autre est d'assumer la conti-

113. « Lettre de W. De Keyser à Monsieur Jacques Losman, Vice-président du Cercle d'Études Africaines, [Bruxelles], le 18 octobre 1961 » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB*, dossier 02 BC, farde n° 5177).
114. *Ibid.*
115. Lire à ce sujet MICHEL FOUCAULT, *Surveiller et punir.*
116. « Lettre de Grace Winter à Monsieur le Recteur [de l'ULB], [22 Janvier 1963] » (Archives ULB, *Fonds Secrétariat de l'ULB*, dossier 02 BC, farde n° 5349/15).
117. *Ibid.*

nuité explicite avec un cercle qui a fait du nom lui-même un principe d'organisation, de combat et de vérité. Là où le CUAC pouvait encore inscrire Lumumba dans le registre de l'hommage, le Cercle Patrice Lumumba continuait de porter ce nom comme fracture, comme exigence et comme non-réconciliation.

On comprend alors que toute cette séquence ne raconte pas simplement le refus d'un groupement étudiant. Elle donne à voir une lutte autour des formes recevables de la mémoire noire dans l'université post-impériale. Ce qui est refusé au Cercle, ce n'est pas seulement un statut. C'est la possibilité de faire de l'université un lieu depuis lequel une mémoire postcoloniale blessée pourrait parler en son nom propre, se doter d'une adresse, d'un calendrier, d'alliés, d'une scène, d'un rythme et d'un avenir.

Le pouvoir universitaire n'apparait donc pas ici comme simple censure. Il agit plus subtilement par requalification administrative, par hospitalité conditionnelle, par gouvernement des affects majoritaires, par désactivation temporelle et par retrait des conditions d'apparition. C'est en ce sens que la cas du Cercle Patrice Lumumba ne relève pas d'un incident périphérique. Il révèle l'une des fonctions les plus profondes de l'institution dans le moment post-impérial : non pas seulement instruire, mais trier les mémoires, hiérarchiser les voix et décider quelles présences peuvent devenir visibles sans mettre en péril l'ordre symbolique.

IV. Conclusion

Ce que donnent à voir les archives de l'ULB entre 1960 et 1965 n'est pas seulement une succession de décisions administratives relatives à quelques étudiants congolais ou à une association jugée embarrassante. Elles révèlent un problème plus profond, plus structurel et plus inquiet, celui de la manière dont une institution européenne du savoir, façonnée dans l'horizon de l'empire, réagit lorsque les sujets issus de l'histoire coloniale cessent d'y apparaître comme objets d'étude pour se présenter comme porteurs d'une parole propre, située, blessée et irréductible.

L'enjeu de cet article n'était donc pas de retrouver dans l'ULB une hostilité spectaculaire à Lumumba, ni d'y chercher la forme pure d'un refus explicite. Rien n'y prend la forme du grand geste. L'institution ne condamne pas frontalement. Elle n'interdit pas toujours. Elle ne bannit presque jamais avec éclat. Elle opère autrement. Elle déplace. Elle ajourne. Elle reformule. Elle déporte les conflits vers les marges du règlement, de la procédure, de l'adresse, de la signature et de la compétence. Elle ne supprime pas le politique. Elle le rend administrable. Elle ne nie pas la mémoire. Elle travaille pour en refroidir l'intensité.

Le nom de Lumumba apparaît ainsi moins comme un objet historiographique que comme une épreuve de vérité pour l'université elle-même. À travers lui, ce n'est pas seulement le souvenir d'un homme qui fait retour. C'est la question, plus dérangeante, de savoir ce qu'une institution vouée à l'universel critique peut réellement accueillir lorsque cet universel est sommé de répondre à celles et ceux que l'ordre impérial avait relégués dans la position d'objets de connaissance, de pupilles de civilisation ou de bénéficiaires d'hospitalité. Lumumba ne fut pas, dans ces archives, une figure du passé. Il fut un *nom-limite*. Un nom qui exposait les frontières intérieures de l'université. Un nom qui révélait l'écart entre le langage proclamé du libre examen et les seuils effectifs de recevabilité de la parole postcoloniale.

Les dossiers étudiés montrent que l'université ne se contente pas d'instruire. Elle trie. Elle hiérarchise. Elle distribue inégalement la visibilité, la légitimité et le droit d'apparaitre. Le cas d'André Mandi et celui de Jonas Mukamba ont éclairé cette dissymétrie dans la gestion des trajectoires individuelles. L'épisode du Cercle d'études africaines « Patrice Lumumba » en a montré le déploiement au niveau collectif. Dans les deux cas, une même logique se laisse saisir. Certaines présences peuvent être absorbées. D'autres seulement tolérées. Certaines mémoires peuvent être

réintégrées. D'autres doivent être maintenues dans l'indétermination. Certaines paroles peuvent circuler à condition de parler depuis l'abstraction critique. D'autres deviennent problématiques dès lors qu'elles parlent depuis la blessure, depuis la proximité de l'événement, ou encore depuis l'expérience de la décolonisation.

C'est ici que la neutralisation symbolique prend tout son sens. Elle ne désigne pas simplement une volonté de faire taire. Elle renvoie à une opération plus complexe par laquelle une institution préserve son image de lieu ouvert en retirant à certaines paroles les conditions de leur efficacité. Le gouvernement différentiel de la parole ne consiste pas seulement à autoriser les uns et à exclure les autres. Il consiste à distribuer les intensités, à distinguer entre les voix qui peuvent critiquer sans troubler l'ordre et celles dont la seule présence suffit à en révéler la fragilité. Quant à la figure-limite, elle se manifeste ici avec netteté. Lumumba n'est pas rejeté parce qu'il serait absent de l'histoire, mais parce qu'il y revient avec une densité telle qu'il rend visible ce que l'institution ne parvient ni à assumer ni à oublier.

Les archives de l'ULB montrent ainsi que la décolonisation ne se joua pas seulement dans les chancelleries, les casernes, les enceintes parlementaires ou les rues de Léopoldville et de Bruxelles. Elle se joua aussi dans les lieux plus feutrés où se règlent les conditions de la parole légitime. Elle se joua dans les couloirs administratifs, les lettres rectorales, les notes internes, les refus différés, les affects professoraux, les silences calculés. Elle se joua dans cette zone discrète où l'université prétend parler au nom de la raison tout en administrant la frontière entre le dicible et l'indésirable.

A cet égard, la violence la plus révélatrice n'est peut-être pas celle qui interdit, mais celle qui diffère. Celle qui ne dit ni oui ni non. Celle qui retire les locaux, l'affichage, l'adresse, le temps utile. Celle qui laisse la demande s'épuiser dans l'attente. Celle qui transforme la temporalité elle-même en instrument de gouvernement. Dans un tel dispositif, l'exclusion ne prend pas toujours la forme d'un dehors net. Elle prend la forme d'une suspension. D'un maintien dans l'entre-deux. D'une présence sans inscription pleine. D'une parole sans scène. C'est là que se donne à voir la finesse du pouvoir universitaire dans le monde post-impérial. Non pas simplement censurer, mais retirer le sol sur lequel une mémoire pourrait se tenir.

L'histoire ici retracée déborde ainsi largement le seul cas belge. Elle invite à repenser le rôle des universités européennes dans les temps de la décolonisation et d'après-empire. Non plus seulement comme lieux de production critique, mais comme appareils de modulation des héritages coloniaux. Non plus seulement comme refuges de l'universel, mais comme espaces où se négocient, se limitent et se filtrent les formes recevables de l'altérité politique. Non plus seulement comme sanctuaires du savoir, mais comme scènes où se décident aussi, souvent à bas bruit, qui peut parler, au nom de quoi, et à quelles conditions.

L'affaire du Cercle Patrice Lumumba ne relève pas d'une périphérie marginale de la vie estudiantine bruxelloise. Elle révèle quelque chose d'essentiel. Au cœur même d'une institution qui se réclame du libre examen, il existait des noms que l'on pouvait étudier, mais non habiter. Des mémoires que l'on pouvait discuter, mais non laisser s'organiser. Des présences que l'on pouvait accueillir, mais non reconnaitre pleinement dès lors qu'elles prétendaient parler depuis l'histoire plutôt que d'en être les objets.

Plus de soixante ans plus tard, cette séquence n'a rien perdu de sa force d'interpellation. Car la question qu'elle pose demeure entière. Que devient l'universel lorsqu'il est sommé de répondre à ceux que son histoire a produits comme marge ? Que devient l'institution critique lorsqu'une mémoire coloniale blessée ne demande plus à être interprétée de l'extérieur, mais prend elle-même langue ? Les archives de l'ULB ne livrent pas une réponse apaisée. Elles montrent, au contraire, qu'au moment où le nom de Lumumba se détachait du corps assassiné pour devenir l'un des grands signifiants du XX^{e} siècle décolonial, l'université belge

fut l'un des lieux où se joua une lutte décisive. Non pas seulement sur le passé, mais sur les formes d'avenir qu'un tel nom rendait encore pensables.

L'ombre portée de Lumumba ne traversa donc pas seulement l'université. Elle en révéla la nuit intérieure.

Emery Kalema est Assistant Professor of History à l'Africa Institute de Global Studies University aux Émirats arabes unis. Contact : emery.kalema@theafricainstitute.org ; kalemamasua@yahoo.fr